

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT DES DONNÉES DE SANTÉ EN UNION EUROPÉENNE

Offisanté – SAS

83 rue de Rennes, 75006 Paris

RCS Paris 537 770 273

Objet : Attestation de localisation et de conformité de l'hébergement des données de santé

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des services fournis par la société **Offisanté**, impliquant le traitement de données de santé, nous vous confirmons les éléments suivants relatifs à leur hébergement.

1. Hébergement certifié des données de santé

Les données de santé traitées dans le cadre des services Offisanté sont hébergées auprès de la société **OVHcloud**, prestataire reconnu en qualité d'**Hébergeur de Données de Santé (HDS)** au sens des articles L.1111-8 et R.1111-9 du Code de la santé publique

OVHcloud dispose d'une **certification HDS valide**, délivrée conformément au référentiel réglementaire en vigueur, couvrant notamment :

- la mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle des infrastructures physiques et virtuelles
 - l'hébergement des systèmes d'information de santé
 - la sauvegarde des données de santé
-

2. Localisation des données

Offisanté atteste que :

L'ensemble des données de santé est hébergé exclusivement au sein de l'Union Européenne.

Les infrastructures utilisées sont situées en France, notamment dans des centres de données localisés à :

- **Gravelines (France)**
- **Roubaix (France)**

Aucun transfert de données de santé hors de l'Union Européenne n'est réalisé dans le cadre de ces traitements, ce qui garantit leur soumission au droit européen et français en matière de protection des données

3. Conformité réglementaire

L'hébergement des données respecte :

- le **Code de la santé publique**, notamment les dispositions relatives à l'hébergement de données de santé
- le **Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)**
- les exigences de la **certification HDS**, incluant des standards élevés en matière de sécurité, de disponibilité et d'intégrité des données

OVHcloud s'engage en particulier à :

- garantir la **confidentialité des données de santé**
- assurer un **haut niveau de sécurité des infrastructures**
- maintenir les données dans un environnement conforme aux exigences réglementaires françaises et européennes

4. Engagement d'Offisanté

Offisanté veille à ce que ses prestataires d'hébergement :

- respectent strictement les obligations légales applicables aux données de santé
- garantissent une **localisation des données en Union Européenne**
- mettent en œuvre des mesures techniques et organisationnelles conformes aux standards du secteur

5. Conclusion

Par la présente, **Offisanté atteste que l'hébergement des données de santé de ses clients pharmaciens est réalisé exclusivement en Union Européenne, sur des infrastructures certifiées HDS**, dans le respect des exigences légales et réglementaires applicables.

Fait à Paris,
Le 13/04/2026